

COMMUNIQUE DE PRESSE, le 14 mai 2020

Réouverture des berges, des commerces, des édifices publics, nouvelles règles...  
Ce qui change dans votre quotidien

## **COVID19 – Plan de sortie du confinement de la Ville de Bellerive**

Depuis le début de la pandémie de Coronavirus, la Ville de Bellerive est mobilisée et a adopté un fonctionnement de gestion de crise avec un comité de suivi stratégique et opérationnel, 7 jours sur 7, placé sous l'autorité du Maire. Le comité, réuni désormais 3 jours sur 7, a travaillé sur les mesures de sortie de confinement, avec la planification progressive de l'ouverture de ses bâtiments et de ses services, et la mise en place de mesures de protection individuelle et collective.

### **Les services administratifs et techniques**

#### **Hôtel de Ville : des rendez-vous téléphoniques à privilégier**

L'accueil physique en Mairie est possible depuis le 13 mai. Cependant, des rendez-vous téléphoniques sont à privilégier pour toutes vos démarches administratives ou techniques.

A savoir : les cérémonies de mariage ne sont toujours pas autorisées (sauf urgence), et ce jusqu'à fin mai.

#### **Police municipale**

L'accueil physique est possible au sein du bâtiment depuis le 13 mai.

#### **Centre communal d'Action sociale : des rendez-vous téléphoniques à privilégier**

L'accueil physique est possible au sein du bâtiment depuis le 13 mai aux jours et horaires suivants :

- lundi 8h30/12h30 – 13h30/17h30
- mardi 8h30/12h30 – 13h30/17h30
- mercredi 13h30/17h30au
- jeudi 10h30/12h30 – 13h30/17h30
- vendredi 8h30/12h30

Cependant, les rendez-vous téléphoniques sont à privilégier.

A savoir :

- Poursuite de la distribution des Cabas solidaires les jeudis au COSEC
- Ma mutuelle communale : des permanences seront assurées jusqu'en septembre, uniquement par téléphone (via la plateforme Actiom au 05 64 10 00 48) ou par mail : [karine.akrich@macommunemasante.com](mailto:karine.akrich@macommunemasante.com) et/ou [chalaye.amelie@macommunemasante.com](mailto:chalaye.amelie@macommunemasante.com)

**Modalités d'accueil : 1 usager à la fois dans les services et dans le hall principal. Port du masque obligatoire, lavage des mains à l'entrée du bâtiment.**

**Des bornes de gel hydroalcoolique sont installées dans tous les bâtiments publics.**

COMMUNIQUE DE PRESSE, le 14 mai 2020

## **Le cimetière communal**

L'accès au cimetière, par groupe de 10 personnes maximum, est possible depuis le 11 mai. Les cérémonies funéraires restent limitées à 20 personnes, dans la stricte limite du cercle des intimes, donc en nombre réduit et en observant scrupuleusement les gestes barrières.

## **Les sites et équipements sportifs, de loisirs et culturels**

### **Médiathèque-Ferme modèle**

L'accueil physique du public reste fermé jusqu'au 25 mai inclus.

Un accueil téléphonique est mis en place du 11 au 16 mai.

Du 19 au 25 mai : des réservations en ligne via le portail [mediatheques.vichy-communaute.fr](http://mediatheques.vichy-communaute.fr) seront accessibles ou par téléphone au 04 70 59 44 25, avec mise en place d'un drive sur rendez-vous téléphonique et remise en route des navettes.

L'accueil physique du public sera possible à partir du 2 juin (10 personnes maximum et simultanément).

**Modalités d'accueil : 10 personnes maxi à la fois, port du masque obligatoire, lavage des mains à l'entrée du bâtiment**

### **Courts de tennis extérieurs situés au COSEC**

Les courts de tennis utilisés exclusivement par le Tennis club de Bellerive seront accessibles à compter du 18 mai, après remise en état des courts. Les modalités d'occupation seront précisées directement au club (jeu simple uniquement...)

### **Les berges, les parcs et les jardins**

Suite au classement du département en « vert », l'accès aux berges, aux parcs et aux jardins est possible depuis le 11 mai. La pratique d'un sport en extérieur est également autorisée, seul ou en groupe à condition de ne pas dépasser 10 personnes. La distance entre deux personnes pratiquant une activité devra largement être supérieure à la distance de sécurité d'1 mètre : elle sera de 5 mètres pour une activité dont l'intensité est équivalente à une marche rapide, et de 10 mètres pour une activité à haute intensité.

### **Les aires de jeux pour enfants**

Compte-tenu de la distanciation et des mesures de sécurité sanitaire qui restent nécessaires dans cette période, les aires de jeux pour enfant restent fermées jusqu'à nouvel ordre.

### **Halle multi-activités**

La halle est interdite au public depuis le 11 mai et jusqu'à nouvel ordre, afin d'éviter les regroupements de personnes observés sur ces dernières semaines. Une signalétique sera mise en place sur le site.

**Le Cosec, l'espace Monzière, le Geyser, la Maison des associations, les stades** restent fermés aux utilisateurs jusqu'à fin août 2020.

COMMUNIQUE DE PRESSE, le 14 mai 2020

## Accueil du périsco et écoles

### Une rentrée progressive à partir du 12 mai

Conformément aux préconisations gouvernementales, l'Education Nationale en lien avec la Ville de Bellerive a défini un plan de réouverture des écoles. La sécurité des enfants et de leur famille et du personnel travaillant dans les écoles a défini les conditions et les modalités de reprise scolaire à Bellerive.

Calendrier de rentrée des classes :

**12 mai au matin** pour les GS, CP et CM2 en effectif réduit et selon les modalités établies par les services de l'Education Nationale. Afin de maintenir le dispositif d'accueil des enfants des personnels indispensables à la crise, les enfants concernés et scolarisés à Bellerive seront accueillis, quel que soit le niveau de la maternelle à l'élémentaire.

**25 mai au matin** : rentrée effective pour tous les niveaux de la maternelle à l'élémentaire, toujours en effectif réduit et selon les modalités établies par les services de l'Education Nationale.

**Restauration scolaire** : du 12 mai au 3 juillet, les enfants inscrits à la restauration scolaire déjeuneront dans leur salle de classe sous forme de repas froids fournis par les parents.

### Accueil périscolaire avant et après la classe

L'accueil périsco est rétabli depuis le 12 mai les jours de classe. Afin de respecter le protocole de déconfinement, seuls les enfants présents à l'école seront accueillis.

### Accueil du mercredi

L'accueil du mercredi situé au Pôle enfance Pierre-Corniou est rétabli depuis le 13 mai. Afin de respecter le protocole sanitaire, les places sont limitées et réservées prioritairement aux enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise. Sur inscription obligatoire auprès du service enfance-jeunesse au 04 70 58 87 00.

<https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/reouverture-des-ecoles-et-reprises-des-activites-periscolaires/>

**Le port du masque sera obligatoire pour tous les encadrants et les enfants des élémentaires (si nécessaire). Les enseignants et personnel éducatif ont été formés aux gestes barrières et aux règles de distanciation sociale, lavage des mains, ainsi que les enfants le jour de la rentrée. Des aménagements spécifiques ont été mis en place. Un seuil maximum de 10 à 15 enfants maxi suivant les niveaux sont établis.**

COMMUNIQUE DE PRESSE, le 14 mai 2020

## **Annulation des événements**

### **Les événements municipaux annulés jusqu'à fin août 2020**

Dès le 14 avril, la Ville de Bellerive a pris la décision d'annuler tous ses événements municipaux, avec des reports uniquement pour les spectacles de la saison culturelle. Les billets achetés restent valables, avec des remboursements possibles.

Contact : service culturel au 04 70 58 87 00.

Les spectacles concernés : - Papiers ciseaux, forêt oiseaux (6 décembre 2020 au Geysier) - Barber Shop (6 novembre 2020 au Geysier) - Florent Peyre (19 novembre à Monzière) - Je Brasse de l'Air (en attente de confirmation en 2021)

## **Port du masque obligatoire dans certaines zones de l'espace public, bâtiments et services publics**

Pour endiguer l'épidémie, le port du masque est indispensable. Par arrêté municipal en date du 11 mai 2020, le port d'un masque barrière est rendu obligatoire jusqu'au 24 juillet 2020 :

- Au sein des transports en commun circulant sur le territoire communal
- Dans les abris-bus, dans le cas où leur fréquentation ne permet pas le respect des mesures de distanciation physique,
- Pour les professionnels des marchés,
- Les usagers des services publics au sein des bâtiments hébergeant lesdits services,
- Les usagers postés ou circulant devant les établissements scolaires et les crèches aux heures d'entrée et de sortie des enfants,

A l'exclusion des enfants de moins de 10 ans, les conducteurs et passagers des véhicules terrestres à moteur (en dehors des transports en commun).

Une évaluation de l'état de l'avancement du déconfinement et de la situation sanitaire sera réalisée avant le 24 juillet afin d'envisager ou non la prolongation de ces mesures.

## **Mise en place d'un dispositif de protection collectif**

A l'initiative des collectivités territoriales, un dispositif de protection collectif a été mis en place. L'opération s'est appuyée sur le tissu industriel régional.

### **Des masques pour tous les Bellerivois**

#### **Une opération de distribution massive et gratuite pour les habitants**

Les 9 et 10 mai, la ville de Bellerive a distribué massivement et gratuitement, 2 masques par habitant à tous les Bellerivois et à leurs enfants. Au total, plus de 13 000 masques ont ainsi été distribués. Les Bellerivois électeurs n'ayant pu se rendre à cette distribution sont invités à contacter la Mairie au 04 70 58 87 00.

Parallèlement, les enseignants et les écoles élémentaires ont reçu depuis la rentrée du 12 mai des masques du Département de l'Allier.

Une dotation de la Région Auvergne Rhône-Alpes complète actuellement le dispositif.

COMMUNIQUE DE PRESSE, le 14 mai 2020

### **Un approvisionnement dans les pharmacies de l'agglomération**

10 000 masques lavables sont disponibles depuis le 14 mai dans 30 pharmacies de l'agglomération. Cet approvisionnement, soutenu par Vichy Communauté et coordonné par le Syndicat des pharmaciens et la Pharmacie des Sources à Bellerive a pour objectif de sécuriser l'approvisionnement au grand public en assurant un prix de vente ne pouvant dépasser 4.50 €.

### **Un approvisionnement au CCAS pour les personnes en difficulté**

Tout au long du déconfinement, les personnes les plus démunies auront la possibilité de recevoir gratuitement un masque sur demande. Contact CCAS au 04 70 58 43 80.

#### **A savoir :**

Toutes ces mesures complètent la distribution :

- des masques en tissu confectionnés par la « réserve citoyenne ». Au total, près de 600 masques auront été distribués pendant la période de confinement aux commerces autorisés, aux petits artisans en reprise progressive d'activités, aux associations d'aide à domicile et aux personnes vulnérables ou nécessiteuses.
- des anciens stocks de masques chirurgicaux et FFP2 distribués dès le 20 mars aux médecins, infirmières, aux trois maisons de retraite de Bellerive et aux associations d'aide à domicile, et remis au sein des services municipaux et des écoles, soit un total de près de 1 200 masques distribués.

### **Des bornes de gel hydroalcoolique**

Pour endiguer l'épidémie, la Ville de Bellerive procède à l'installation de bornes de gel hydroalcoolique dans les bâtiments publics et dans les écoles :

Installation immédiate à la Mairie, Police Municipale, CCAS, Médiathèque et COSEC.

Trois bornes seront installées dès la rentrée de septembre 2020 à la Maison des associations, au Geysier et à l'espace Monzière.

**A savoir :** dès le début de confinement, la Ville de Bellerive a renforcé ses réserves de gel pour ses services et les écoles, en passant commande de près de 80 litres et grâce à la dotation de 60 l par Vichy Communauté. Les commerces autorisés ont bénéficié gratuitement de cet approvisionnement.

### **Bellerive soutient ses commerces**

#### **Des kits de redémarrage pour les commerces de « proximité »**

Dès lundi 11 mai, nos commerces rouvrent progressivement. La Ville de Bellerive a distribué le 12 mai les « kits de redémarrage » : masques barrières, solution hydroalcoolique, stickers au sol, stickers pour les vitrines pour indiquer les distances de sécurité. Près d'une cinquantaine de commerces dits de « proximité » sont concernés à Bellerive.

Ce dispositif complète la dotation de gel assurée depuis le début de la crise auprès des commerces autorisés.

COMMUNIQUE DE PRESSE, le 14 mai 2020

**Le marché du Pré Salé ouvert les mardis et samedis matin**

Par autorisation du 26 mars 2020, le marché du Pré Salé est resté ouvert. Les conditions d'accueil et d'organisation demeurent inchangées avec la mise en place d'un barrièrage, d'un sens de circulation pour éviter le croisement entre clients, la présence d'un seul client à la fois par stand et de la protection des étals par les commerçants. Des masques sont actuellement remis gratuitement aux producteurs locaux.